

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3319)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« de la circonscription consulaire au titre de laquelle cette liste est dressée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.